



LA DÉCLARATION DES DIRIGEANTS AFRICAINS DE NAIROBI SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'APPEL À L'ACTION

PRÉAMBULE

Nous, chefs d'État et de gouvernement africains, nous sommes réunis pour le premier Sommet africain sur le climat (AEC) à Nairobi, au Kenya, du 4 au 6 septembre 2023 ; en présence d'autres dirigeants mondiaux, d'organisations intergouvernementales, de communautés économiques régionales, d'agences des Nations Unies, du secteur privé, d'organisations de la société civile, de peuples autochtones, de communautés locales, d'organisations agricoles, d'enfants, de jeunes, de femmes et d'universitaires, par la présente :

1. *Rappelons* les décisions de la Conférence (*AU/Dec.723(XXXII)*, *AU/Dec.764 (XXXIII)* et *AU/Dec.855(XXXVI)*) demandant à la Commission de l'Union africaine d'organiser un sommet africain sur le climat et approuvant l'offre de la République du Kenya pour accueillir le Sommet ;
2. *Félicitons* le Comité des chefs d'État et de gouvernement africains sur le changement climatique (CAHOCCC), sous la direction de *SE le Président William Ruto*, pour avoir fourni une approche unifiée et un leadership politique sur une vision africaine qui poursuit simultanément le programme de changement climatique et de développement ;
3. Félicitons la République arabe d'Égypte pour le succès de la COP27 et ses résultats historiques, en particulier en ce qui concerne les pertes et dommages, la transition juste et l'énergie, et appelons à la pleine mise en œuvre de toutes les décisions de la COP27.
4. *Prenez note* du 6ème rapport d'évaluation (AR6) du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), déclarant que le monde n'est pas en bonne voie pour maintenir la limite de 1,5°C convenue à Paris et que les émissions mondiales doivent être réduites de 43 % au cours de cette décennie ;
5. *Souligner* la confirmation du GIEC selon laquelle l'Afrique se réchauffe plus rapidement que le reste du monde et que, s'il ne s'atténue pas, le changement climatique continuera d'avoir des impacts négatifs sur les économies et les sociétés africaines et d'entraver la croissance et le bien-être ;

6. *Exprimons notre inquiétude* quant au fait que de nombreux pays africains sont confrontés à des charges et à des risques disproportionnés résultant d'événements et de phénomènes météorologiques imprévisibles liés au changement climatique, notamment des sécheresses prolongées, des inondations dévastatrices, des incendies de forêt, qui provoquent une crise humanitaire massive avec des impacts néfastes sur les économies, la santé, l'éducation, la paix et la sécurité, entre autres risques;
7. *Reconnaitre* que le changement climatique constitue le plus grand défi auquel l'humanité est confrontée et la plus grande menace pour toute vie sur Terre. Cela exige une action urgente et concertée de la part de toutes les nations pour réduire les émissions et réduire la concentration de gaz à effet de serre dans l'atmosphère ;
8. *Reconnaitre* que l'Afrique n'est pas historiquement responsable du réchauffement climatique, mais qu'elle en supporte le plus gros des effets, impactant les vies, les moyens de subsistance et les économies ;
9. *Réaffirmons* les principes énoncés dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et son Accord de Paris, à savoir l'équité, les responsabilités communes mais différenciées et les capacités respectives,
10. *Rappelons* qu'il ne reste que sept ans pour atteindre les objectifs de développement durable de l'Agenda 2030, et *notons avec inquiétude* que 600 millions de personnes en Afrique n'ont toujours pas accès à l'électricité tandis que 970 millions n'ont pas accès à une cuisine propre ;
11. *Préoccupé* par le fait que, bien que l'Afrique dispose d'environ 40 pour cent des ressources mondiales en énergies renouvelables, seuls 60 milliards de dollars, soit 2 pour cent des 3 000 milliards de dollars d'investissements dans les énergies renouvelables au cours de la dernière décennie, sont allés à l'Afrique,
12. *Reconnaitre en outre* que les villes et centres urbains africains connaissent une croissance rapide et qu'ils abriteront plus d'un milliard de personnes d'ici 2050. Consciente du fait que l'urbanisation rapide, la pauvreté et les inégalités limitent les capacités de planification et autres dynamiques urbaines qui augmentent l'exposition et la vulnérabilité des populations aux aléas et ont ainsi transformé les villes en points chauds de catastrophe à travers le continent.
13. *Soulignons* que l'Afrique possède à la fois le potentiel et l'ambition d'être un élément essentiel de la solution mondiale au changement climatique. En tant que foyer de la main-d'œuvre la plus jeune et à la croissance la plus rapide au monde, associé à un énorme potentiel d'énergies renouvelables inexploité, à de nombreux atouts naturels et à un esprit d'entreprise, notre continent possède les fondamentaux nécessaires pour ouvrir la voie à une voie compatible avec le climat en tant que pôle industriel prospère et compétitif en termes de coûts, doté de la capacité pour aider d'autres régions à atteindre leurs ambitions de zéro émission nette.
14. *Réaffirmer* la volonté de l'Afrique de créer un environnement favorable, d'adopter les politiques et de faciliter les investissements nécessaires pour débloquer les ressources

nécessaires pour respecter nos propres engagements climatiques et contribuer de manière significative à la décarbonation de l'économie mondiale.

15. *Reconnaître* le rôle important des forêts en Afrique, en particulier de la forêt tropicale du bassin du Congo, dans la régulation du changement climatique mondial
16. *davantage* l'importance cruciale des océans dans l'action climatique et les engagements pris en faveur de la durabilité des océans dans plusieurs forums tels que la deuxième Conférence des Nations Unies sur les océans en 2022 et la Déclaration de Moroni pour l'action sur les océans et le climat en Afrique en 2023.

Une action collective est nécessaire .

17. Nous appelons la communauté mondiale à agir de toute urgence pour réduire les émissions, remplir ses obligations, tenir ses promesses passées et soutenir le continent dans la lutte contre le changement climatique, en particulier pour :
 - i) Accélérer tous les efforts de réduction des émissions pour s'aligner sur les objectifs énoncés dans l'Accord de Paris
 - ii) Honorer l'engagement de fournir 100 milliards de dollars de financement annuel pour le climat, comme promis il y a 14 ans lors de la conférence de Copenhague.
 - iii) Respecter les engagements en faveur d'un processus juste et accéléré de réduction progressive du charbon et d'abolition de toutes les subventions aux combustibles fossiles.
18. Nous appelons à des investissements positifs pour le climat qui catalysent une trajectoire de croissance, ancrée dans les industries prêtes à transformer notre planète et permettant aux pays africains d'atteindre un statut stable de pays à revenu intermédiaire d'ici 2050.
19. Nous exhortons les dirigeants mondiaux à se joindre à nous pour saisir cette opportunité sans précédent d'accélérer la décarbonisation mondiale, tout en recherchant l'égalité et une prospérité partagée ;
20. Nous appelons à la mise en œuvre du fonds pour les pertes et dommages, comme convenu lors de la COP27, et décidons d'adopter un objectif mondial mesurable en matière d'adaptation (GGA) avec des indicateurs et des cibles permettant d'évaluer les progrès réalisés dans la lutte contre les impacts négatifs du changement climatique.

Nous nous engageons à :

21. Élaborer et mettre en œuvre des politiques, des réglementations et des incitations visant à attirer les investissements locaux, régionaux et mondiaux dans la croissance verte et les économies inclusives ;
22. Propulser la croissance économique et la création d'emplois en Afrique d'une manière qui limite nos propres émissions et contribue également aux efforts mondiaux de décarbonation, en dépassant le développement industriel traditionnel et en favorisant la production et les chaînes d'approvisionnement vertes à l'échelle mondiale ;

23. Concentrer nos plans de développement économique sur une croissance positive pour le climat, y compris l'expansion des transitions énergétiques justes et de la production d'énergie renouvelable pour l'activité industrielle, des pratiques agricoles respectueuses du climat et réparatrices, ainsi que la protection et l'amélioration essentielles de la nature et de la biodiversité ;
24. Renforcer les actions visant à stopper et inverser la perte de biodiversité, la déforestation et la désertification, ainsi qu'à restaurer les terres dégradées afin d'atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres ;
25. Renforcer la collaboration continentale, qui est essentielle pour permettre et faire progresser la croissance verte, y compris, mais sans s'y limiter, l'interconnectivité des réseaux régionaux et continentaux, et accélérer encore l'opérationnalisation de l'accord sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) ;
26. Faire progresser l'industrialisation verte sur tout le continent en donnant la priorité aux industries à forte intensité énergétique pour déclencher un cycle vertueux de déploiement d'énergies renouvelables et d'activité économique, avec un accent particulier sur la valeur ajoutée des richesses naturelles de l'Afrique ;
27. Redoubler d'efforts pour augmenter les rendements agricoles grâce à des pratiques agricoles durables, afin d'améliorer la sécurité alimentaire tout en minimisant les impacts environnementaux négatifs ;
28. Prendre la tête du développement de normes, de mesures et de mécanismes de marché mondiaux pour évaluer et compenser avec précision la protection de la nature, de la biodiversité, des co-bénéfices socio-économiques et de la fourniture de services climatiques ;
29. Finaliser et mettre en œuvre la stratégie et le plan d'action de l'Union africaine pour la biodiversité, en vue de concrétiser la vision 2050 d'une vie en harmonie avec la nature ;
30. Fournir toutes les réformes et le soutien nécessaires pour porter la part du financement des énergies renouvelables à au moins 20 % d'ici 2030.
31. Intégrer les programmes sur le climat, la biodiversité et les océans dans les plans et processus nationaux afin de garantir leur contribution aux objectifs de développement durable, de moyens de subsistance et de durabilité, et d'accroître la résilience des communautés locales, des zones côtières et des économies nationales ;
32. Soutenir les petits exploitants agricoles, les peuples autochtones et les communautés locales dans la transition économique verte, compte tenu de leur rôle clé dans la gestion des écosystèmes ;
33. Identifier, prioriser et intégrer l'adaptation dans l'élaboration des politiques et la planification du développement, y compris dans le contexte des plans nationaux et des contributions déterminées au niveau national (CDN) ;

34. Construire un partenariat efficace entre l'Afrique et d'autres régions, pour répondre aux besoins de soutien financier, technique et technologique et de partage des connaissances pour l'adaptation au changement climatique ;
35. Promouvoir les investissements dans les infrastructures urbaines, notamment en modernisant les établissements informels et les bidonvilles afin de construire des villes et des centres urbains résilients au changement climatique.
36. Renforcer les systèmes d'alerte précoce et les services d'information climatique, ainsi que prendre des mesures précoces pour protéger les vies, les moyens de subsistance et les biens et éclairer la prise de décision à long terme liée aux risques liés au changement climatique. Nous soulignons l'importance d'intégrer les connaissances autochtones et la science citoyenne dans les stratégies d'adaptation et les systèmes d'alerte précoce ;
37. Améliorer les systèmes de résilience à la sécheresse pour passer de la gestion des crises à une préparation et une adaptation proactives à la sécheresse, afin de réduire considérablement la vulnérabilité des personnes, des activités économiques et des écosystèmes à la sécheresse.
38. Accélérer la mise en œuvre de *la stratégie et du plan d'action de l'Union africaine sur le changement climatique et le développement résilient (2022-2032)*

APPEL À L'ACTION

39. *Appelons* les dirigeants du monde à comprendre que la décarbonisation de l'économie mondiale est également une opportunité de contribuer à l'égalité et à une prospérité partagée ;
40. Inviter les partenaires de développement du Sud et du Nord à aligner et coordonner leurs ressources techniques et financières destinées à l'Afrique afin de promouvoir l'utilisation durable des atouts naturels de l'Afrique pour la progression du continent vers un développement à faible intensité de carbone et pour contribuer à la décarbonisation mondiale ;
41. Pour réaliser cette vision de transformation économique en harmonie avec nos besoins climatiques, nous appelons la communauté internationale à contribuer à ce qui suit :
 - i) Augmenter la capacité de production d'énergies renouvelables de l'Afrique de 56 GW en 2022 à au moins 300 GW d'ici 2030, à la fois pour lutter contre la pauvreté énergétique et pour renforcer l'approvisionnement mondial en énergie propre et rentable pour l'industrie ;
 - ii) Déplacer la transformation primaire à forte consommation énergétique des exportations de matières premières africaines vers le continent, également pour servir de point d'ancrage de la demande pour notre énergie renouvelable et de moyen de réduire rapidement les émissions mondiales ;
 - iii) Appel à l'accès et au transfert de technologies respectueuses de l'environnement, y compris les technologies qui consistent en des processus et des méthodes d'innovation pour soutenir l'industrialisation verte et la transition de l'Afrique.

iv) Concevoir des mécanismes commerciaux mondiaux et régionaux de manière à permettre aux produits africains d'être compétitifs à des conditions justes et équitables ;

- v) Demander que les tarifs environnementaux et les barrières non tarifaires liés au commerce soient soumis à des discussions et à des accords multilatéraux et ne constituent pas des mesures unilatérales, arbitraires ou discriminatoires ;
- vi) Accélérer les efforts visant à décarboner les secteurs des transports, de l'industrie et de l'électricité grâce à l'utilisation de technologies et de systèmes intelligents, numériques et hautement efficaces.
- vii) Concevoir des politiques industrielles qui encouragent les investissements mondiaux vers les endroits qui offrent les avantages climatiques les plus substantiels, tout en garantissant des avantages pour les communautés locales ;
- viii) Mettre en œuvre une combinaison de mesures qui augmentent la part de l'Afrique sur les marchés du carbone.

42. Réitérer la décision 31/COP27 selon laquelle une transformation mondiale vers une économie à faible intensité de carbone devrait nécessiter des investissements d'au moins 4 à 6 000 milliards de dollars par an et que la fourniture de ce financement nécessite à son tour une transformation du système financier ainsi que de ses structures et processus, impliquer les gouvernements, les banques centrales, les banques commerciales, les investisseurs institutionnels et d'autres acteurs financiers.

43. Nous appelons à une action collective mondiale mobiliser les capitaux nécessaires au développement et à l'action climatique, faisant écho à la déclaration du Sommet de Paris pour un nouveau pacte de financement mondial selon laquelle *aucun pays ne devrait jamais avoir à choisir entre les aspirations au développement et l'action climatique*.

44. Appelez à une action concrète et assortie d'un calendrier sur les propositions de réforme du système financier multilatéral actuellement en discussion, spécifiquement pour :

- i. renforcer la résilience aux chocs climatiques, notamment en améliorant le déploiement du mécanisme de liquidité des DTS et des clauses de suspension en cas de catastrophe. Nous proposons d'examiner une nouvelle émission de DTS pour répondre à la crise climatique, d'une ampleur au moins de la même ampleur que celle du Covid19 (650 milliards de dollars) ;
- ii. une meilleure exploitation des bilans des BMD pour accroître le financement concessionnel jusqu'à au moins 500 milliards de dollars par an ;
- iii. Mesures visant à améliorer la gestion de la dette, notamment :
 - a. l'inclusion de « clauses de suspension de la dette », et
 - b. l'examen par des experts proposé du Cadre commun et de l'analyse de viabilité de la dette
- iv. Nouvelles interventions et instruments d'allègement de la dette pour prévenir le défaut de paiement
 - avec la capacité de
 - a. prolonger la durée de la dette souveraine, et

- b. inclure un délai de grâce de 10 ans
- v. Action décisive pour la promotion d'une coopération fiscale internationale inclusive et efficace aux Nations Unies (résolution A/C.2/77/L.11/REV.1) – dans le but de réduire la perte annuelle de 27 milliards de dollars de recettes fiscales sur les sociétés en Afrique via le transfert de bénéfices, d'au moins 50 % d'ici 2030 et 75 % d'ici 2050

- vi. Des mesures supplémentaires pour attirer et réduire les risques des capitaux privés, telles que des instruments de financement mixtes, des engagements d'achat, une garantie partielle de change (FX) et une collaboration en matière de politique industrielle, qui devraient être éclairées par les risques qui entraînent le manque de déploiement de capitaux privés à grande échelle ;
- vii. Refonte de la gouvernance des BMD, pour garantir un système « adapté à ses objectifs » avec une représentation, une voix et une action appropriées pour tous les pays

45. *Il convient de noter* que la réforme du financement multilatéral est nécessaire mais pas suffisante pour fournir l'ampleur du financement climatique dont le monde a besoin pour atteindre les 45 % de réduction des émissions d'ici 2030 requis pour respecter l'Accord de Paris, sans quoi le maintien du réchauffement climatique à 1,5 % sera sérieusement compromis. Il convient en outre de noter que l'ampleur du financement requis pour débloquer une croissance positive pour le climat en Afrique dépasse la capacité d'emprunt des bilans nationaux, ou correspond à la prime de risque que l'Afrique paie actuellement pour les capitaux privés.

46. *Attirez l'attention* sur le fait que les coûts d'emprunt excessifs, généralement 5 à 8 fois supérieurs à ce que paient les pays riches (la « grande fracture financière »), sont une cause profonde de la crise récurrente de la dette des pays en développement et un obstacle à l'investissement dans le développement et l'action climatique. Nous appelons à l'adoption de principes de prêts souverains responsables et de responsabilité englobant des cadres de notation de crédit, d'analyse des risques et d'évaluation de la viabilité de la dette et exhortons les marchés financiers à s'engager à réduire cette disparité d'au moins 50 %, c'est-à-dire de 5 % à 8 % à 2,5 à 4,0. % d'ici 2025.

47. *Exhortons* les dirigeants du monde à se rallier à la proposition d'un régime mondial de taxation du carbone, comprenant une taxe carbone sur le commerce des combustibles fossiles, le transport maritime et l'aviation, qui pourrait également être augmentée par une taxe mondiale sur les transactions financières (TTF) pour fournir des services dédiés, abordables et un financement accessible à grande échelle pour des investissements positifs pour le climat, et une protection de ces ressources et de la prise de décision contre toute influence indue des intérêts géopolitiques et nationaux.

48. *Proposer d'établir* une nouvelle architecture de financement adaptée aux besoins de l'Afrique, y compris la restructuration et l'allègement de la dette, y compris l'élaboration d'une nouvelle Charte mondiale du financement climatique par le biais des processus de l'AGNU et de la COP d'ici 2025 ;

49. *Que* le premier Bilan mondial, qui aura lieu en 2023 lors de la COP28, offre une opportunité cruciale de rectifier le tir en incluant un résultat global, à la fois rétrospectif et prospectif".

50. *Décidons* de faire du **Sommet africain sur le climat** un événement biennal organisé par l'Union africaine et accueilli par les États membres de l'UA, afin de définir la nouvelle

vision du continent en tenant compte des problèmes mondiaux émergents en matière de climat et de développement ;

51. *Décidons également* que cette Déclaration constituera une contribution importante du continent africain au processus mondial sur le changement climatique, à la COP 28 et au-delà ;
52. Saluons les engagements pris lors du sommet par les Émirats arabes unis (EAU) en tant que président de la COP28 et d'autres partenaires de développement pour soutenir l'Afrique, en particulier dans les domaines des énergies renouvelables et de l'adaptation.
53. Apprécions les efforts des Émirats arabes unis en tant que président désigné de la COP28 dans la préparation de la COP28 et réaffirmons le plein soutien de l'Afrique à un résultat réussi et ambitieux de la COP28.
54. *Demander* à la Commission de l'Union africaine d'élaborer un cadre de mise en œuvre et une feuille de route pour cette Déclaration et de faire du changement climatique un thème de l'UA pour l'année 2025 ou 2026.

ADOPTÉ par les chefs d'État et de gouvernement africains en présence de dirigeants mondiaux et de représentants de haut niveau le 6 septembre 2023 à Nairobi, Kenya